

Arras, le 27 juin 2019

## **Bilan du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) pour l'année 2019**

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) soutient notamment les associations pour la formation des bénévoles, pour leur fonctionnement et leurs projets innovants. Suite à l'appel à projet diffusé en février dernier, **383 associations du Pas-de-Calais ont sollicité ce fonds.**

Pour l'année 2019, le département du Pas-de-Calais disposait de **340 000 €**. Ainsi, ce sont **234 associations** (dont près de 90% des petites associations) tous domaines d'activité confondus, qui se sont vues attribuer une subvention comprise entre 500 € et 5 000 € (pour moitié sur le fonctionnement de l'association et pour l'autre sur des actions innovantes).

### **• A titre d'exemples, ce dispositif a soutenu financièrement :**

- L'association « Nature propre 62 » du Fréthun, pour la mise en place de jeux éducatifs sur la pollution des sols par les déchets ;
- « La « Brouette bleue » de Fauquembergues, pour favoriser la participation des habitants de ce secteur rural à divers projets ;
- L'association « Actishop » de Boulogne-sur-Mer, pour renforcer son projet de « Vivre ensemble » par l'aménagement d'un jardin floral et fruitier ;
- L'atelier Jeune Théâtre de Béthune, pour son action visant à développer les compétences d'expression orale et corporelle d'un public jeune ;
- L'association multiloisirs intercommunale (AMI) de Gouy-sous-Bellonne, pour adapter son action quotidienne aux jeunes porteurs de handicap.

L'appel à manifestation d'intérêt de la nouvelle campagne FDVA sera publié au cours du premier trimestre 2020.